

Conseil Municipal De Hanvoile

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en application de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois septembre à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Laurent DANIEL, maire.

PRÉSENTS : M. Daniel, Mme Bellu, Mme Dewulf, M. Maugez, M. Ferdoelle, M. Hedin, M. Boucher, M. Beeuwsaert, M. Gille, Mme Triboullet

ABSENTS : M. Péron (pouvoir à Mme Triboullet), Mme Parmentier (pouvoir à M. Hedin), M. Renard (pouvoir à M. Daniel), Mme Bellay (pouvoir à Mme Bellu), M. Maron

M. Christophe Beeuwsaert est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance du 29 Juillet 2022. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Procès-Verbal 5.2022

RAPPORT ANNUEL 2021 DU SERVICE DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés (*consultable également en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes de la Picardie Verte www.picardieverte.com*). Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, prend acte dudit rapport.

RAPPORT ANNUEL 2021 SEAO VEOLIA - GESTION SERVICE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2021 SEAO VEOLIA. Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal prend acte dudit rapport. (*consultable également en ligne sur le site internet de la commune - <https://www.commune-hanvoile.fr>*)

DETERMINATION DES MODALITES DE PUBLICITE DES DECISIONS ADMINISTRATIVES LOCALES

Les communes de moins de 3500 habitants bénéficient d'une dérogation, elles peuvent choisir les modalités de publicité des actes de la commune, soit par affichage, soit publication papier ou forme numérique. Ce choix pourra être modifié par une nouvelle délibération du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante : affichage et publication numérique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la proposition de Monsieur le Maire.

DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRIMITIF M57 2022 COMMUNE

Au vu du mauvais état et pour un soucis de sécurité, il est nécessaire de remplacer la porte en bois coulissante donnant accès au parc sous le porche de la mairie. Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis concernant le remplacement de celle-ci. Le conseil municipal approuve cet achat. Il y a donc lieu de réaliser une décision modificative comme suit :

- Article 60618 (dépenses de fonctionnement) : - **4 775,00 €**
- Article 2135 (dépenses d'investissement) - Opération 41 fabrication et pose porte coulissante :
+ **4 775,00 €**.

La modification budgétaire n'impactant pas la comptabilité, le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise monsieur le maire à réaliser la décision modificative sur le budget primitif 2022.

GESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire précise au conseil municipal, qu'au vu de l'augmentation de l'électricité, et dans un souci écologique, il serait nécessaire d'éteindre l'éclairage public et propose donc stratégiquement de couper entre 23h00 et 05h00.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 13 voix pour et 1 voix contre (Mme Parmentier) de couper l'éclairage public comme proposé.

AUTORISATION DE CORRECTION PAR LE COMPTABLE PUBLIC - OPERATION DE REGULARISATION EMPRUNT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la revue de la comptabilisation des emprunts, il y a eu une constatation d'anomalies qu'il convient de corriger. Ces anomalies peuvent être régularisées par opération d'ordre non budgétaire. Après avoir pris connaissance des anomalies, le conseil municipal autorise le comptable public à procéder à la correction par prélèvement au débit du compte 1068 et l'enregistrement des écritures comptables.

QUESTIONS DIVERSES :

Point travaux : concernant la station d'épuration, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les entreprises sont prêtes à intervenir et présente au conseil municipal le plan de financement.

Concernant les travaux de restauration de l'église, Monsieur le Maire informe que la consolidation du clocher est terminée ainsi que l'assainissement et que nous sommes dans l'attente de l'intervention des entreprises pour le reste des travaux.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le bilan de la fête villageoise, qui a encore cette année, été un succès, bonne ambiance lors de la soirée du samedi et excellent après-midi festif le dimanche avec les activités gratuites proposées.

Monsieur le Maire informe de la rencontre avec un Délégué à la Protection des Données, dans la continuité de la convention financière portant sur l'adhésion au service de délégation à la protection des données de l'ADICO.

Madame Bellu informe que l'arbre de Noël aura lieu le dimanche 18 décembre dans le parc municipal Thierry Maugez.

Monsieur le Maire souhaite reprendre le goûter pour la remise des colis aux anciens, et propose la date du samedi 17 décembre.

Monsieur le Maire informe le conseil que l'OPAC lui a signifié que de gros travaux d'assainissement et d'étanchéité sont prévus prochainement dans les logements du N°56 Grande Rue. Ces travaux impacteront directement les locataires et l'agence postale.

 Le Maire,
Laurent DANIEL



ECLAIRAGE PUBLIC

Suite aux augmentations du coût de l'énergie et pour participer à l'effort de tous en terme de consommation énergétique, le conseil municipal par délibération du 23 septembre a décidé de procéder à l'extinction de l'éclairage public nocturne de 23h00 à 05h00.

Cela prendra effet à partir du 14 novembre 2022



RAPPEL

La bibliothèque municipale est ouverte le mercredi de 16h00 à 18h00 et le samedi de 10h00 à 12h00.

Taille des haies : Il est impératif qu'elles soient taillées de façon à ne pas déborder sur le domaine public.

Les résidus de la taille doivent impérativement être ramassés et non abandonnés sur les talus comme on le constate trop souvent.



Gérard Plée
Maire de Lhéraule

Laurent DANIEL
Maire de Hanvoile

Jean-luc Blatier
Maire de Glatigny

et

les Conseils Municipaux,

les présidents d'associations,

ont le plaisir de vous inviter à la

« La journée de commémoration de la grande guerre et de tous les morts pour la France »

qui se déroulera

Le vendredi 11 Novembre à LHÉRAULE

➤ 10 H 15 : Rassemblement devant la Mairie de Lhéraule

➤ 10 H 30 : Début de la cérémonie

Dépôt de Gerbe

Hommage aux morts

Discours

Suivi du verre de l'amitié

Souhaitant vous compter nombreux parmi nous



Laurent DANIEL
Maire de Hanvoile.